



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Magistrats

Question écrite n° 48944

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'appel à la désobéissance civique lancé par quelques juges au sujet du projet de loi sur l'immigration clandestine proposé par le ministre de l'intérieur et discuté par les assemblées parlementaires. Aux termes de l'article 66 de notre Constitution, il est clairement défini que l'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi. Il n'est nulle part indiqué qu'il appartient aux magistrats d'apporter leur interprétation personnelle à la loi et de décider de son application ou de sa non-application. Le principe de la séparation des pouvoirs, si souvent rappelé par la magistrature, n'est pas à sens unique et doit interdire également toute interférence du pouvoir judiciaire dans les compétences qui relèvent du pouvoir législatif. À ce titre, il lui demande s'il entend prononcer des sanctions contre les magistrats qui auraient outrepassé leurs droits et enfreint les principes de la République.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48944

Rubrique : Magistrature

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1036